

3 729 000 € pour les projets de la commune en 2018

Crozon — Vendredi, le maire, Daniel Moysan, a présenté ses vœux. Il a rappelé quelques réalisations de 2017 et détaillé les chantiers programmés cette année.

Vendredi, le maire, Daniel Moysan, a présenté ses vœux. Il a commencé son discours en rendant hommage aux soldats du feu. « Certains d'entre eux sont agents municipaux prolongeant ainsi le service à la population. À Crozon, l'effectif est de 30 hommes et femmes prêts à intervenir 24 heures/24, week-end inclus. »

Ensuite, il a rappelé les réalisations de la commune en 2017, notamment l'achèvement de l'école de Tal-Ar-Groas, un bâtiment primé et labellisé en raison de sa faible consommation énergétique. « En 2016, la facture énergétique était de 10 845 €, Pour 2018, nous tablons sur 1 400 €. » Le coût est de 2,176 millions d'euros HT, avec le mobilier, financé à 77 % par la commune. La commune a reçu la labellisation de TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte). « Nous avons bénéficié d'un financement à hauteur de 50 % du coût pour l'achat d'un véhicule élec-



Daniel Moysan a souhaité ses vœux aux associations.

trique et pour le changement de mode de chauffage du groupe scolaire Jean-Jaurès avec le remplacement des actuelles chaudières fioul. Nous pourrions à l'avenir bénéficier d'aides de l'État dans le cadre du financement des Certificats d'Économie d'Énergie. »

La commune a également développé l'accès aux équipements sportifs ou de loisirs, avec la construction d'un skate-park, pour un coût de 300 000 €.

Les chantiers programmés en 2018

Le maire a ensuite présenté les projets de l'année. 320 000 € sont prévus pour les travaux de rénovation énergétique de l'école Jean-Jaurès et les travaux dans les autres écoles. Un enrobé sera effectué sur le terre-plein du port du Fret pour 24 000 €. À Morgat, 73 000 € de matériel seront achetés, 138 000 € pour les pontons et 73 000 € pour l'aire de carénage, soit au total 308 000 €.

La dépense pour l'assainissement sera au moins de 1, 139 millions d'euros : 335 000 € pour la rue des déportés, 470 000 € pour l'extension

de la station et 334 000 € pour les travaux sur le réseau.

Un terrain multisports sera créé pour 75 000 €, ainsi qu'un bloc sanitaire au skate-park pour 50 000 €. Une enveloppe de 650 000 € sera débloquée pour des travaux de sécurité, accessibilité, signalisation, éclairage public, chemins ruraux, cimetière et aménagements divers.

Le programme de voirie 2018 verra reconduit un crédit de 720 000 €, dont 110 000 € pour les eaux pluviales.

Des études seront effectuées pour une estacade au Fret, un lotissement à Tal Ar Groas, la réhabilitation du secteur de Goulien et la place de la mairie. Deux Aires de camping-car seront réalisées. « Soit une dépense totale de 3 729 000 €. Cette année encore pour la 7^e année consécutive je n'augmente pas les impôts. »

Crozon

Leur voiture percute un poteau électrique

Dimanche, peu après 7 h 30, trois personnes qui circulaient dans une voiture, rue Tante-Yvonne, ont été légèrement blessées après avoir percuté un poteau électrique. Le conducteur, un homme âgé de 24 ans, et ses deux passagers, une femme âgée de 28 ans installée à

l'avant et un homme de 38 ans assis à l'arrière de la voiture, ont été choqués et piégés dans la voiture. Tous trois étaient parvenus à s'extraire du véhicule lorsque les pompiers sont arrivés. Les trois personnes ont été conduites à l'hôpital de la Cavale-Blanche à Brest pour des contrôles.

Crozon

Le recensement aura lieu du 18 janvier au 17 février

La campagne de recensement débutera le 18 janvier et se déroulera jusqu'au 17 février. « Le recensement est un devoir civique, et permet d'actualiser les informations de la population. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. », explique-t-on en mairie. Un agent recenseur se présentera aux domiciles

des Crozonnais à partir du 18 janvier. Elle présentera une carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire. Elle remettra une feuille concernant le logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans le logement et une notice d'information. L'agent peut aider à remplir les questionnaires. Pour plus d'informations, il est possible de consulter le site : www.le-recensement-et-moi.fr.